



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/46/123 ✓
S/22404
27 mars 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-sixième session
Point 29 de la liste préliminaire*
LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES
CONSEQUENCES POUR LA PAIX ET LA
SECURITE INTERNATIONALES

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-sixième année

Lettre datée du 27 mars 1991, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le message daté du 19 mars 1991 que vous a adressé le Ministre des affaires étrangères du régime de Kaboul (A/46/119-S/22369), message dans lequel il a une fois de plus formulé des allégations hostiles au Gouvernement pakistanais à l'occasion de la reprise récente des combats en Afghanistan. Mon gouvernement m'a chargé de vous informer qu'il rejette ces accusations mensongères et dénuées de tout fondement.

Le régime de Kaboul a l'habitude d'accuser sans la moindre preuve le Pakistan de s'ingérer dans ses affaires chaque fois qu'il doit faire face à la pression militaire des moujahidin afghans. Il est universellement admis que le conflit en Afghanistan ne peut être résolu sans l'instauration d'un gouvernement qui soit largement représentatif et acceptable par la majorité du peuple afghan. Tous les éléments de la société afghane rejettent le régime actuel, qu'ils considèrent comme illégal et responsable de l'immense tragédie que l'Afghanistan vit depuis plus de 10 ans.

La diatribe du régime de Kaboul ne saurait dissimuler le fait que les groupes de moujahidin afghans sont militairement actifs, non seulement à Khost, mais dans tout l'Afghanistan, et sont maîtres de la quasi-totalité des zones rurales. Celles-ci font souvent l'objet de violentes attaques de la part des forces armées de Kaboul. D'après les nombreux réfugiés qui ont récemment fui Khost pour gagner le Pakistan, il y a eu depuis le milieu du mois de mars 14 attaques par missile Scud qui, s'ajoutant aux bombardements aériens dans la région, ont fait de nombreuses victimes parmi la population civile.

* A/46/50.

Je voudrais rappeler que le Gouvernement pakistanais reste fermement en faveur d'un règlement politique du problème afghan. Il est convaincu que toute solution acceptable doit nécessairement s'articuler autour du transfert du pouvoir à un gouvernement largement représentatif de la volonté du peuple afghan et, à cette fin, le Pakistan collaborera à toute initiative lancée de bonne foi, et en particulier aux efforts de paix que vous déployez.

Le Pakistan continue à porter le plus grand intérêt au rétablissement d'un Afghanistan pacifique, indépendant, souverain, non aligné et islamique. Nous désirons la stabilité dans notre région, depuis si longtemps troublée par l'interminable conflit en Afghanistan. Nous souhaitons également que les réfugiés afghans, qui sont plus de 3 millions à avoir cherché refuge sur notre sol, puissent regagner volontairement leur patrie dans les délais les plus courts et suivant des modalités propres à garantir leur sécurité et à sauvegarder leur honneur.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 29 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Jamsheed K. A. MARKER
